

PROGRAMME ERASMUS + 2023 : FICHE-ACTIONS ALLIANCES POUR L'INNOVATION

<p>Présentation de l'action</p>	<p>Les Alliances pour l'Innovation visent à renforcer la capacité d'innovation de l'Europe en stimulant l'innovation par la coopération et le flux de connaissances entre l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels (initiale et continue) et l'environnement socio-économique plus large, y compris la recherche.</p> <p>Elles visent également à stimuler l'offre de nouvelles compétences et à remédier aux inégalités de compétences en concevant et en créant de nouveaux programmes pour l'enseignement supérieur (HE) et l'enseignement et la formation professionnels (EFP), en soutenant le développement de l'esprit d'initiative et de l'esprit d'entreprise dans le UE.</p> <p>Ces partenariats mettent en œuvre un ensemble cohérent et complet d'activités sectorielles ou transsectorielles, qui devraient être adaptables aux futurs développements des connaissances dans l'UE.</p> <p>L'accent est mis sur les compétences numérique, la transition vers une économie circulaire et plus verte des programmes de formation pour répondre aux besoins professionnels émergents en compétences vertes et en développement durable.</p> <p>2 Lots pour 2 types de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot 1 : Alliances pour la formation et les entreprises • Lot 2 : Alliances pour la coopération sectorielle dans le domaine des compétences
<p>Types d'activités</p>	<p>Lot 1 : Alliances pour la formation et les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les alliances pour la formation et les entreprises sont des projets transnationaux, structurés et axés sur les résultats, dans lesquels les partenaires partagent des objectifs communs et travaillent ensemble pour favoriser l'innovation, les nouvelles compétences, le sens de l'initiative et l'esprit d'entreprise. <p>Lot 2 : Alliances pour la coopération sectorielle dans le domaine des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les alliances pour la coopération sectorielle dans le domaine des compétences visent à créer de nouvelles approches stratégiques et une coopération pour des solutions concrètes de développement des compétences - à la fois à court et à moyen terme - dans des secteurs économiques donnés ou dans des domaines mettant en œuvre une action majeure de la stratégie européenne pour les compétences pour une compétitivité durable, équité sociale et résilience.
<p>Priorités visées</p>	<p>Lot 1 : Alliances pour la formation et les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser de nouvelles approches innovantes et multidisciplinaires de l'enseignement et de l'apprentissage et l'innovation dans la conception et la prestation de l'éducation, les méthodes d'enseignement, les techniques d'évaluation, les environnements d'apprentissage et / ou le développement de nouvelles compétences ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la responsabilité sociale des entreprises (par exemple, équité, inclusion, changement climatique, protection de l'environnement et le développement durable); • Stimuler le sens de l'initiative et les attitudes, les mentalités et les compétences entrepreneuriales chez les apprenants, le personnel éducatif et les autres travailleurs, conformément au cadre de compétences en entrepreneuriat • Améliorer la qualité et la pertinence des compétences développées et certifiées grâce aux systèmes d'éducation et de formation (y compris les nouvelles compétences et la lutte contre l'inadéquation des compétences); • Faciliter la circulation et la co-création de connaissances entre l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation professionnels, la recherche, le secteur public et le secteur des entreprises ; • Soutenir le développement des compétences dans les domaines «deep tech»; soutenir la capacité d'innovation de l'Europe en élargissant son vivier de talents dans le domaine de ces nouvelles technologies de rupture; • Encourager la mise en place de pépinières d'entreprises au sein des établissements d'enseignement et de formation de toute l'Europe ; • Mettre en place et soutenir des systèmes d'enseignement supérieur et d'enseignement et de formation professionnels efficaces et performants, qui sont connectés et inclusifs et qui contribuent à l'innovation. <p>Lot 2 : Alliances pour la coopération sectorielle dans le domaine des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire et soutenir des systèmes d'enseignement supérieur et d'enseignement et de formation professionnels efficaces et efficaces, qui soient connectés et inclusifs et contribuent à l'innovation • Comblent les lacunes de compétences sur le marché du travail qui entravent la croissance, l'innovation et la compétitivité dans des secteurs ou des domaines spécifiques, visant à la fois des interventions à court terme et des stratégies à long terme. Ces alliances seront mises en œuvre dans les 14 écosystèmes industriels identifiés dans la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe.
<p>Partenaires</p>	<p>Lot 1 : Alliances pour la formation et les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • au moins 4 pays du programme, impliquant au moins 8 partenaires à part entière • au moins 3 acteurs du marché du travail (entreprises ou entreprises, ou organisations intermédiaires représentatives, telles que des chambres, des syndicats ou des associations professionnelles) • au moins 3 prestataires d'enseignement et de formation (EFP et / ou EES), en tant que partenaires à part entière • au moins un établissement d'enseignement supérieur et un prestataire d'EFP. <p>Lot 2 : Alliances pour la coopération sectorielle dans le domaine des compétences</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • au moins 8 pays du programme et impliquer au moins 12 partenaires à part entière • 5 acteurs du marché du travail (entreprises ou entreprises, ou organisations intermédiaires représentatives, telles que des chambres, des syndicats ou des associations professionnelles) • au moins 5 prestataires d'enseignement et de formation (EFP et / ou EES) en tant que partenaires à part entière. • au moins un établissement d'enseignement supérieur et un prestataire d'EFP impliqués en tant que partenaire à part entière.
Financement de l'action	<p>Lot 1 : Alliances pour la formation et les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 million euros (2 ans) • 1,5 million euros (3 ans) <p>Lot 2 : Alliances pour la coopération sectorielle dans le domaine des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 millions d'euros (projet de 4 ans) - une seule proposition par écosystème industriel peut être retenue pour un financement
Durée du projet	<p>Lot 1 : Alliances pour la formation et les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2-3 ans <p>Lot 2: Alliances pour la coopération sectorielle dans le domaine des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 ans
Critères d'évaluation	<p>Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet (maximum de 25 points) • Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet (maximum 30 points) • Qualité du partenariat et des modalités de coopération (maximum de 25 points) • Impact (maximum 20 points)
Procédure de candidature UGA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renseigner la fiche d'intention de dépôt de projet et la faire valider par les différentes instances impliquées 2. Une fois la fiche validée, l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale accuse réception de cette fiche et transmet les éléments pour initier la candidature 3. Soumettre le projet à l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale au plus tard 3 semaines avant la date limite du dépôt de projet 4. L'équipe Projets fait valider le projet par la Vice-présidence Relations Internationales et fournit au porteur le document d'engagement de l'UGA au projet. 5. Le porteur dépose le projet en lien avec l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale.
Ressources documentaires	<p>Une fiche dédiée aux actions Alliances pour l'Innovation : https://monprojet.erasmusplus.fr/alliance-pour-l-innovation</p> <p>Guide du programme Erasmus + 2023 pp. 305-327 https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/document/erasmus-programme-guide-2023</p>

DGD-Développement International et Territorial
Direction de la Coopération Internationale

	Liste des projets financés depuis 2020, la Plateforme des Résultats des Projets Erasmus+ https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/projects-lists
Date limite du dépôt de projet	Date limite de remontée à la DGD 12 avril 2023 Date limite de dépôt UE 3 mai 2023 à 17h00